

DÉCRET.

BEAUX-ARTS.

Monuments Historiques

Classement des façades  
et couvertures de la  
maison Rubat, à

Chevagny-les-Chevrières

(Saône-et-Loire)

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique

et des Beaux-Arts,

Vu l'avis émis par la Commission des Monuments  
Historiques le 13 Juillet 1929 tendant au classement des  
façades et couvertures (y compris les souches de cheminées)  
de la maison Rubat à Chevagny-les-Chevrières (Saône et Loire);

Vu la lettre en date du 18 août 1929 par laquelle  
M. le Maire de Chevagny-les-Chevrières signale que M. Delorme,  
propriétaire, refuse de donner son adhésion au classement;

Vu les autres pièces produites et jointes au  
dossier;

Vu la loi du 31 décembre 1913, notamment  
l'article 5;

Vu le décret du 18 Mars 1924;

La Section de l'Intérieur, de l'Instruction  
Publique et des Beaux-Arts du Conseil d'Etat entendue,

D E C R E T E :

Article premier.

Les façades et couvertures (y compris les souches  
de cheminées) de la maison Rubat, à Chevagny-les-Chevrières

/...



ARRÊTÉ.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

Le MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

DES  
MONUMENTS HISTORIQUES

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, dernier paragraphe;

Vu le décret du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi et spécialement les articles 12 et 31;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La "maison Rubat " à CHEVAGNY-LES-CHEVRIERES (Saône et Loire)

appartenant à M. ROGEAT, demeurant à Chevagny-les-Chevrières est  
inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Chevagny-les-Chevrières et au propriétaire.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

28 FÉV 1927

Paris, le

Pour le Ministre et par délégation, spéciale

Le Directeur des Beaux-Arts

T. S. V. P.  
signé Paul LÉON